



ASSEMBLEE NATIONALE

Monsieur Claude Dauphin
Président de la Commission
des institutions

CI - RAPPORT
Étude détaillée - Loi 12
Loi modifiant diverses dispositions
législatives concernant l'application
du Code de procédure pénale

Secrétariat des commissions

ASSEMBLÉE NATIONALE



TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer le rapport de la Commission des institutions qui a siégé les 13, 14 et 27 mars 1990 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale".

Le projet de loi a été adopté avec des amendements dont un au titre du texte anglais.

Le président de la Commission,

Claude Dauphin
Député de Marquette

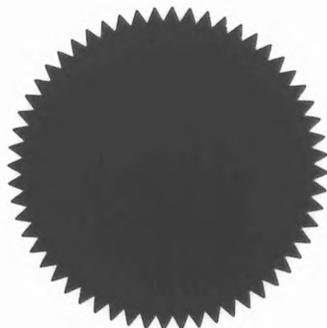


TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
PREMIÈRE SÉANCE LE MARDI 13 MARS 1990	1
DEUXIÈME SÉANCE LE MARDI 27 MARS 1990	5

ANNEXE I

Rapport de la Sous-commission des institutions
qui a sigégé les 13 et 14 mars 1990 afin de
procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12
"Loi modifiant diverses dispositions législatives
concernant l'application du Code de procédure
pénale"

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 13 et 27 mars 1990

Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12
"Loi modifiant diverses dispositions législatives
concernant l'application du Code de procédure pénale"
et recevoir le rapport de la Sous-commission qui a
siégé les 13 et 14 mars 1990 afin de procéder à
l'étude détaillée du projet de loi 12

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Première séance

Le mardi 13 mars 1990

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale". (Ordre de l'Assemblée, 15 décembre 1989).

Membres présents:

M. Dauphin (Marquette), président de la Commission

M. Hamel (Sherbrooke)

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

M. Holden (Westmount)

M. Kehoe (Chapleau)

M. Larouche (Anjou)

M. Rémillard (Jean-Talon), ministre de la Justice

M. Williams (Nelligan)

La Commission se réunit à 16 h 09 sous la présidence de M. Dauphin (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat de la Commission.

La secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

M. Hamel (Sherbrooke) propose ce qui suit:

"Que, conformément à l'article 150 du Règlement, la Commission des institutions confie à une sous-commission le mandat qui lui a été donné de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale";

Que le ministre de la Justice soit membre de ladite sous-commission pour la durée du mandat;

Que la sous-commission soit composée des membres suivants:

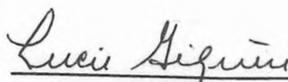
- M. Claude Dauphin, député de Marquette
- Mme Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole de l'Opposition officielle
- M. John Kehoe, député de Chapleau

Que la sous-commission soit présidée par M. Claude Dauphin, député de Marquette".

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

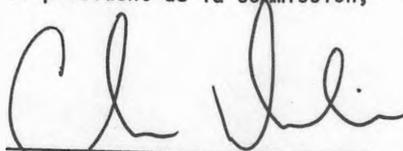
À 16 h 12, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Me Lucie Giguère

Le président de la Commission,



Claude Dauphin

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Deuxième séance

Le mardi 27 mars 1990

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale". (Ordre de l'Assemblée, 15 décembre 1989).

Membres présents:

M. Dauphin (Marquette), président de la Commission

M. Benoit (Orford)

Mme Caron (Terrebonne)

M. Hamel (Sherbrooke)

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

M. Kehoe (Chapleau)

M. Williams (Nelligan)

La Commission se réunit à 11 h 41 sous la présidence de M. Dauphin (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat de la Commission.

La secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES INSTITUTIONS

Le président de la Commission donne lecture de l'article 151 du Règlement de l'Assemblée.

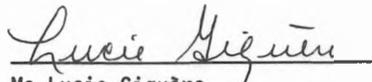
Le président de la Sous-commission des institutions, M. Claude Dauphin (Marquette), soumet le rapport de la Sous-commission qui a siégé les 13 et 14 mars 1990 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de Loi 12 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale".

La porte-parole de l'Opposition officielle, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), et M. Dauphin (Marquette) font quelques remarques.

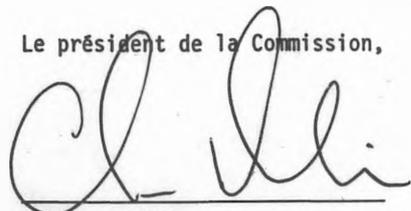
En l'absence d'intervenants, le président prend acte du rapport de la Sous-commission, indique que la Commission a rempli le mandat qui lui a été confié et recommande le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale.

À 11 h 45, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Me Lucie Giguère

Le président de la Commission,


Claude Dauphin

ANNEXE I

Rapport de la Sous-commission des institutions
qui a siégé les 13 et 14 mars 1990 afin de
procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12
"Loi modifiant diverses dispositions législatives
concernant l'application du Code de procédure pénale"

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Sous-commission des institutions

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 13 et 14 mars 1990

Procéder à l'étude détaillée du projet
de loi 12 "Loi modifiant diverses dispositions
législatives concernant l'application
du Code de procédure pénale"

PROCÈS-VERBAL

Sous-commission des institutions

Première séance
Le mardi 13 mars 1990

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale". (Ordre de l'Assemblée, 15 décembre 1989, et décision de la Commission, 13 mars 1990).

Membres présents:

M. Dauphin (Marquette), président de la Sous-commission

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

M. Kehoe (Chapleau)

M. Rémillard (Jean-Talon), ministre de la Justice

Autre député présent:

M. Holden (Westmount)

La Sous-commission se réunit à 16 h 13 sous la présidence de M. Dauphin (Marquette), président de la Sous-commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX
ET DÉCLARATIONS D'OUVERTURE

Le ministre, M. Rémillard (Jean-Talon), fait une déclaration d'ouverture et propose ce qui suit:

"Compte tenu du nombre important de dispositions contenues dans le projet de loi et vu leur nature essentiellement technique, je propose aux membres de cette Sous-commission une méthode de travail qui devrait nous permettre de bien comprendre la teneur des modifications qui y sont proposées et d'en faciliter l'étude.

Premièrement, nous pourrions examiner un à un les onze premiers articles portant sur la mise en vigueur partielle, sur les modifications qui pourraient être apportées au Code de procédure pénale et sur les mesures transitoires.

Deuxièmement, nous pourrions procéder à l'examen des différents thèmes de concordance en vue d'adopter les différents articles qui s'y rapportent.

De cette manière, la Sous-commission pourrait se prononcer en une seule fois sur tous les articles qui ne se rapportent qu'à un thème à la fois. Par exemple, au thème 1, la Sous-commission, après avoir étudié l'objet visé par ce thème, pourrait décider d'accepter de supprimer les références à la procédure par voie de poursuite sommaire. Cette décision prise, elle pourrait adopter en bloc les 124 articles qui n'ont que pour seul objet de supprimer ce type de référence.

Cette procédure pourrait être suivie pour chacun des 37 thèmes. Nous étudierons 727 des 1246 articles de concordance du projet de loi.

Troisièmement, nous pourrions appeler les articles dont le contenu se réfère à deux ou trois thèmes déjà discutés, ce qui nous permettrait d'appeler 171 autres articles.

Quatrièmement, nous pourrions procéder à l'appel des 209 articles dont les modifications se réfèrent à différents thèmes mais qui ne peuvent être regroupés.

Cinquièmement, nous pourrions procéder à l'étude des amendements. Un premier groupe d'amendements ne se rapporte qu'à la refonte des textes de lois. Ces amendements pourraient être étudiés dans leur ensemble, puis nous pourrions adopter les articles amendés au moyen des thèmes de concordance. Le deuxième groupe d'amendements bien que ne comportant que des modifications mineures devrait être étudié d'une manière conventionnelle, soit en présentant l'amendement puis l'article amendé.

Sixièmement, nous pourrions procéder à l'examen des 35 articles dont le contenu ne réfère à aucun des 37 thèmes de concordance étudiés.

Finalement, il ne resterait alors qu'à appeler le dernier article qui a trait à l'entrée en vigueur du projet de loi."

La porte-parole de l'Opposition officielle, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), fait également quelques remarques.

La motion présentée par le ministre concernant la méthode de travail est adoptée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement: L'article 1 du présent projet de loi est amendé par l'addition à la fin, de "modifié par la présente loi".

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2: L'article 2 est adopté.

Article 3: Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4: Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 4.1: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement: Le présent projet de loi est amendé par l'insertion après l'article 4, du suivant:

"4.1 L'article 108 de ce code est modifié par l'addition à la fin du paragraphe 3°, de "et lui en laisser copie".

Après débat, le nouvel article 4.1 est adopté.

Article 5: Après débat, l'article 5 est adopté.

À 17 h 50, la Sous-commission reprend ses travaux, après une suspension d'une heure et dix-huit minutes.

À 17 h 51, la Sous-commission suspend ses travaux jusqu'à 20 h 00.

La séance reprend à 20 h 13.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Articles 6 à 9: Les articles 6 à 9 sont adoptés.

Article 10: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement: L'article 10 du présent projet de loi est amendé par le remplacement:

1° dans la dernière ligne du paragraphe 11° de l'article 372 qu'il introduit, de "11° et 12°" par "12° et 13°";

2° dans la cinquième ligne de l'article 375 qu'il introduit, de "1989" par "1990".

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11: Après débat, l'article 11 est adopté.

Examen des différents thèmes de concordance

Thème 1: Références à la Loi sur les poursuites sommaires (art. 1)

Le ministre présente le thème 1 et propose l'adoption des 124 articles concernant ce thème.

Après une suspension de quelques minutes, la Sous-commission reprend ses travaux.

Les articles 12, 20, 25, 32, 36, 39, 40, 46, 47, 55, 59, 60, 68, 69, 71, 74, 82, 86, 101, 106, 107, 113, 116, 118, 124, 129, 140, 154, 170, 214, 234, 271, 275, 280, 299, 301, 327, 341, 344, 348, 350, 354, 362, 375, 381, 382, 395, 400, 408, 422, 428, 433, 439, 442, 452, 490, 492, 509, 514, 524, 548, 554, 565, 577, 591, 597, 599, 611, 617, 621, 625, 627, 632, 640, 656, 662, 667, 671, 673, 675, 679, 688, 700, 720, 725, 730, 735, 754, 774, 780, 786, 799, 813, 817, 824, 828, 830, 835, 861, 881, 889, 893, 897, 900, 901, 905, 923, 925, 929, 930, 932, 935, 939, 946, 948, 952, 959, 966, 977, 978, 1005, 1118, 1152 et 1217 se rapportant au thème 1 sont adoptés.

Thème 2: Règles de compétence: en la matière et sur le territoire (art. 1, 3, 372,6°)

Le ministre présente le thème 2 et propose l'adoption des 21 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 87, 136, 138, 186, 188, 228, 229, 230, 312, 518, 529, 585, 602, 742, 985, 1084, 1087, 1103, 1199, 1201 et 1214 se rapportant au thème 2 sont adoptés.

Thème 3: Règles de signification (art. 19 et ss.) et d'assignation (art. 35 et ss.)

Le ministre présente le thème 3 et propose l'adoption des 4 articles concernant ce thème.

Les articles 191, 746, 1026 et 1111 se rapportant au thème 3 sont adoptés.

Thème 4: Règles de preuve (art. 61 et ss.)

Le ministre présente le thème 4 et propose l'adoption des 18 articles concernant ce thème.

Les articles 88, 89, 90, 91, 133, 216, 217, 478, 690, 727, 834, 844, 956, 1063, 1229, 1230, 1234 et 1247 se rapportant au thème 4 sont adoptés.

Thème 5: Rapport d'infraction (art. 62)

Le ministre présente le thème 5 et propose l'adoption des 10 articles concernant ce thème.

Les articles 153, 273, 633, 652, 657, 695, 716, 728, 806 et 918 se rapportant au thème 5 sont adoptés.

Thème 6: Règles relatives au cautionnement (art. 51, 76, 77, 92, etc.)

Le ministre présente le thème 6 et propose l'adoption d'un article concernant ce thème.

L'article 1174 se rapportant au thème 6 est adopté.

Thème 7: Arrestation et comparution (art. 72 et ss., 89)

Le ministre présente le thème 7 et propose l'adoption des 15 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 292, 624, 1019, 1023, 1043, 1044, 1046, 1049, 1075, 1076, 1108, 1114, 1147, 1176 et 1221 se rapportant au thème 7 sont adoptés.

Thème 8: Perquisition (art. 95 et ss.)

Le ministre présente le thème 8 et propose l'adoption des 9 articles concernant ce thème.

Les articles 539, 540, 541, 613, 717, 910, 1170, 1173 et 1178 se rapportant au thème 8 sont adoptés.

Thème 9: Description d'infraction (art. 150) et infraction continue (art. 155)

Le ministre présente le thème 9 et propose l'adoption des 9 articles concernant ce thème.

Les articles 412, 616, 631, 773, 916, 922, 944, 1035 et 1245 se rapportant au thème 9 sont adoptés.

Thème 10: Demandes préliminaires (art. 169 et ss.)

Le ministre présente le thème 10 et propose l'adoption des 2 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 207 et 1095 se rapportant au thème 10 sont adoptés.

Thème 11: Règles relatives à l'instruction; capacité mentale; déclaration de culpabilité sans preuve (art. 187 et ss.)

Le ministre présente le thème 11 et propose l'adoption des 3 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 1056, 1106 et 1131 se rapportant au thème 11 sont adoptés.

Thème 12: Référence à l'imposition des frais (art. 223)

Le ministre présente le thème 12 et propose l'adoption des 75 articles concernant ce thème.

Les articles 24, 31, 34, 52, 53, 58, 61, 99, 105, 109, 111, 112, 114, 122, 128, 169, 197, 209, 211, 240, 290, 300, 335, 360, 361, 371, 387, 407, 417, 421, 424, 434, 436, 466, 472, 495, 501, 507, 543, 547, 553,

564, 570, 588, 610, 660, 661, 663, 664, 672, 698, 699, 729, 771, 777, 789, 790, 816, 827, 880, 898, 904, 915, 927, 933, 937, 941, 943, 947, 950, 951, 953, 967, 975 et 976 se rapportant au thème 12 sont adoptés.

Thème 13: Référence à la discrétion judiciaire en matière de peine (art. 229)

Le ministre présente le thème 13.

Un débat s'engage.

Thème 14: Peine d'emprisonnement, travaux forcés, contrainte par corps (art. 231)

Le ministre présente le thème 14 et propose l'adoption des 20 articles concernant ce thème.

Les articles 159, 177, 243, 308, 322, 325, 384, 396, 626, 731, 750, 1006, 1007, 1020, 1038, 1117, 1160, 1162, 1189 et 1190 se rapportant au thème 14 sont adoptés.

Thème 15: Motion et délai de récidive (art. 236)

Le ministre présente le thème 15 et propose l'adoption des 20 articles concernant ce thème.

Les articles 102, 232, 274, 347, 447, 474, 645, 647, 648, 666, 676, 681, 833, 920, 954, 955, 968, 972, 973 et 1156 se rapportant au thème 15 sont adoptés.

Thème 16: Référence à l'emprisonnement pour défaut de paiement des amendes et/ou des frais ainsi que des frais de remorquage

Le ministre présente le thème 16 et propose l'adoption des 13 articles concernant ce thème.

Les articles 175, 208, 219, 326, 328, 379, 489, 593, 600, 820, 1082, 1158 et 1198 se rapportant au thème 16 sont adoptés.

Thème 17: Rectification (art. 243) et rétractation (art. 250); recours extraordinaires (art. 265); appels (art. 266)

Le ministre présente le thème 17 et propose l'adoption des 3 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 231, 484 et 584 se rapportant au thème 17 sont adoptés.

Thème 18: Exécution des jugements, notion de recouvrement des amendes (art. 315 et ss.)

Le ministre présente le thème 18 et propose l'adoption des 72 articles concernant ce thème.

Les articles 115, 141, 145, 149, 151, 178, 179, 180, 201, 202, 203, 221, 248, 252, 253, 255, 256, 258, 259, 277, 283, 357, 392, 483, 488, 491, 511, 512, 515, 516, 519, 521, 522, 526, 527, 530, 532, 601, 603, 678, 724, 738, 740, 765, 821, 838, 845, 856, 864, 867, 868, 872, 876, 877, 883, 984, 990, 1010, 1052, 1053, 1055, 1057, 1058, 1090, 1104, 1128, 1134, 1137, 1154, 1175, 1243 et 1252 se rapportant au thème 18 sont adoptés.

Thème 19: Règles de détention (art. 351 et ss.)

Le ministre présente le thème 19 et propose l'adoption des 7 articles concernant ce thème.

Les articles 205, 1140, 1141, 1248, 1253, 1254 et 1257 se rapportant au thème 19 sont adoptés.

Thème 20: Règles relatives à la propriété des amendes (art. 318)

Le ministre présente le thème 20 et propose l'adoption des 9 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 26, 56, 164, 204, 235, 485, 687, 701 et 850 se rapportant au thème 20 sont adoptés.

Thème 21: Poursuite par voie de billet d'assignation; dénonciation orale; notion de bref de sommation; notion de plainte (art. 372)

Le ministre présente le thème 21 et propose l'adoption des 13 articles concernant ce thème.

Les articles 196, 689, 736, 846, 847, 853, 1109, 1132, 1204, 1209, 1215, 1218 et 1224 se rapportant au thème 21 sont adoptés.

Thème 22: Recours et infractions criminelles; infractions provinciales

Le ministre présente le thème 22 et propose l'adoption des 4 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 1083, 1098, 1150 et 1235 se rapportant au thème 22 sont adoptés.

Thème 23: Dispositions procédurales désuètes et/ou redondantes

Le ministre présente le thème 23 et propose l'adoption des 38 articles concernant ce thème.

Les articles 14, 125, 800, 894, 982, 986, 989, 991, 992, 994, 995, 996, 1000, 1001, 1002, 1003, 1011, 1015, 1016, 1017, 1018, 1022, 1024, 1025, 1028, 1032, 1036, 1061, 1064, 1068, 1069, 1070, 1077, 1078, 1148, 1181, 1219 et 1233 se rapportant au thème 23 sont adoptés.

Thème 24: Référence aux poursuites sommaires (art. 1)

Le ministre présente le thème 24 et propose l'adoption des 7 articles concernant ce thème.

Les articles 78, 103, 167, 212, 213, 293 et 598 se rapportant au thème 24 sont adoptés.

Thème 25: Notions de contrevenant, délinquant ou inculpé par défendeur

Le ministre présente le thème 25 et propose l'adoption des 3 articles concernant ce thème.

Les articles 272, 643 et 655 se rapportant au thème 25 sont adoptés.

Thème 26: Règles de perquisition par celles du code (art. 95)

Le ministre présente le thème 26 et propose l'adoption des 2 articles concernant ce thème.

Les articles 262 et 263 se rapportant au thème 26 sont adoptés.

Thème 27: Imposer ou infliger et prescrire

Le ministre présente le thème 27 et propose l'adoption des 9 articles concernant ce thème.

Les articles 176, 247, 394, 592, 870, 1155, 1157, 1193 et 1195 se rapportant au thème 27 sont adoptés.

Thème 28: Infraction subséquente par récidive

Le ministre présente le thème 28 et propose l'adoption des 4 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 244, 355, 457 et 677 se rapportant au thème 28 sont adoptés.

Thème 29: Pouvoir réglementaire de prescrire des frais (art. 367)

Le ministre présente le thème 29 et propose l'adoption des 5 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 199, 482, 605, 979 et 981 se rapportant au thème 29 sont adoptés.

Thème 30: Plainte ou sommation et dénonciation ou information.

Le ministre présente le thème 30 et propose l'adoption des 14 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 236, 437, 471, 586, 680, 702, 726, 793, 849, 997, 1013, 1027, 1030 et 1113 se rapportant au thème 30 sont adoptés.

Thème 31: Correction rédactionnelle

Le ministre présente le thème 31 et propose l'adoption des 7 articles concernant ce thème.

Les articles 181, 319, 545, 651, 715, 737 et 1165 se rapportant au thème 31 sont adoptés.

Thème 32: Concordance interne dans la loi modifiée et dans le projet de loi 12

Le ministre présente le thème 32 et propose l'adoption des 18 articles concernant ce thème.

Les articles 37, 182, 398, 467, 468, 476, 531, 574, 575, 769, 1086, 1099, 1136, 1203, 1220, 1241, 1251 et 1256 se rapportant au thème 32 sont adoptés.

Thème 33: Vocabulaire relatif à la déclaration de culpabilité

Le ministre présente le thème 33 et propose l'adoption des 74 articles concernant ce thème.

Les articles 27, 41, 64, 65, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 119, 130, 131, 132, 165, 166, 171, 172, 210, 215, 245, 250, 401, 404, 405, 415, 432, 435, 443, 448, 449, 450, 453, 454, 475, 517, 537, 538, 546, 552, 563, 572, 590, 612, 618, 619, 623, 636, 650, 682, 692, 697, 722, 733, 745, 751, 775, 776, 783, 803, 804, 809, 810, 811, 825, 860, 902, 907, 908, 926, 960, 970, 1146 et 1153 se rapportant au thème 33 sont adoptés.

Thème 34: Peine d'emprisonnement (art. 231)

Le ministre présente le thème 34 et propose l'adoption des 2 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 578 et 734 se rapportant au thème 34 sont adoptés.

Thème 35: Domaines administratif et pénal: procédure

Le ministre présente le thème 35 et propose l'adoption des 15 articles concernant ce thème.

Après débat, les articles 120, 121, 226, 351, 658, 691, 703, 797, 829, 836, 839, 869, 871, 878 et 1194 se rapportant au thème 35 sont adoptés.

Thème 36: Domaines administratif et pénal: sanctions

Le ministre présente le thème 36 et propose l'adoption des 30 articles concernant ce thème.

Les articles 28, 29, 30, 233, 239, 302, 303, 305, 314, 366, 390, 410, 445, 493, 499, 520, 528, 549, 550, 551, 555, 556, 558, 641, 653, 708, 711, 768, 998 et 1102 se rapportant au thème 36 sont adoptés.

Thème 37: Domaines civil et pénal

Le ministre présente le thème 37 et propose l'adoption des 47 articles concernant ce thème.

Les articles 144, 184, 187, 192, 198, 200, 206, 223, 227, 237, 261, 318, 352, 356, 413, 557, 795, 826, 873, 879, 891, 1031, 1037, 1115, 1116, 1125, 1126, 1127, 1129, 1130, 1142, 1143, 1168, 1191, 1192, 1200, 1206, 1210, 1212, 1226, 1228, 1231, 1232, 1236, 1246, 1249 et 1250 se rapportant au thème 37 sont adoptés.

À 21 h 38, après une brève suspension, la Sous-commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Kehoe (Chapleau), président de séance.

Thèmes doubles

M. Dauphin (Marquette) propose l'adoption de:

- 1° 5 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1 et 2.

Les articles 143, 589, 649, 792 et 964 sont adoptés.

- 2° 40 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1 et 12.

Après débat, les articles 38, 48, 49, 66, 75, 81, 117, 269, 270, 281, 294, 329, 359, 418, 419, 542, 559, 568, 569, 594, 607, 634, 638, 665, 669, 684, 696, 744, 756, 757, 766, 784, 785, 787, 794, 802, 837, 890, 892 et 895 sont adoptés.

- 3° 7 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1 et 14.

Les articles 72, 73, 268, 304, 306, 397 et 796 sont adoptés.

- 4° 5 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1 et 18.

Les articles 57, 561, 566, 886 et 1135 sont adoptés.

- 5° 5 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 2 et 14.

Les articles 1029, 1067, 1080, 1089 et 1161 sont adoptés.

- 6° 7 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12 et 14.

Les articles 110, 238, 388, 389, 513, 857 et 858 sont adoptés.

- 7° 39 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12 et 15.

Les articles 21, 22, 23, 35, 51, 62, 98, 100, 127, 291, 342, 349, 353, 367, 368, 369, 370, 399, 406, 425, 446, 560, 587, 615, 630, 693, 761, 772, 788, 814, 822, 903, 921, 928, 938, 957, 958, 962 et 963 sont adoptés.

- 8° 20 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12 et 16.

Les articles 108, 266, 307, 365, 391, 393, 510, 533, 534, 535, 659, 674, 741, 758, 759, 760, 812, 1050, 1100 et 1211 sont adoptés.

- 9° 4 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12 et 18.

Les articles 313, 315, 321 et 855 sont adoptés.

- 10° 4 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12 et 28.

Les articles 458, 463, 595 et 596 sont adoptés.

- 11° 5 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 31 et 35.

Les articles 451, 614, 629, 805 et 806 sont adoptés.

- 12° 4 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 33 et 36.

Les articles 402, 403, 971 et 1014 sont adoptés.

Thèmes triples

M. Dauphin (Marquette) propose l'adoption de:

- 1° 15 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1,12 et 15.

Les articles 77, 79, 80, 85, 288, 440, 441, 628, 639, 642, 644, 646, 654, 782 et 798 sont adoptés.

2° 7 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 1, 12 et 16.

Les articles 134, 135, 254, 265, 604, 887 et 888 sont adoptés.

3° 4 articles comportant des propositions de modification faites en fonction des thèmes 12, 14 et 28.

Les articles 459, 461, 536 et 807 sont adoptés.

À 21 h 54, après une brève suspension, la Sous-commission reprend ses travaux.

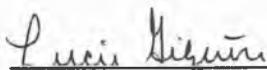
Thèmes variés

M. Dauphin (Marquette) propose l'adoption des 209 articles comportant des propositions de modification faites en fonction de deux ou plusieurs thèmes.

Les articles 13, 16, 17, 18, 19, 44, 45, 50, 54, 63, 70, 76, 83, 84, 123, 126, 137, 139, 142, 146, 147, 148, 150, 152, 155, 157, 158, 160, 163, 173, 174, 185, 189, 190, 242, 246, 249, 257, 260, 267, 276, 278, 279, 282, 289, 295, 296, 297, 298, 309, 310, 316, 317, 320, 323, 324, 334, 336, 343, 346, 358, 363, 364, 372, 373, 374, 376, 377, 378, 380, 383, 385, 386, 409, 411, 414, 416, 420, 438, 444, 456, 460, 462, 480, 481, 494, 496, 497, 500, 503, 504, 505, 562, 567, 579, 608, 609, 670, 685, 686, 694, 719, 739, 743, 749, 762, 767, 770, 781, 815, 819, 831, 840, 848, 851, 854, 859, 863, 865, 866, 874, 875, 884, 885, 896, 899, 913, 942, 969, 974, 987, 988, 993, 999, 1004, 1012, 1021, 1033, 1034, 1039, 1040, 1041, 1042, 1045, 1047, 1048, 1051, 1054, 1059, 1060, 1062, 1065, 1066, 1074, 1079, 1081, 1091, 1092, 1094, 1097, 1101, 1105, 1110, 1112, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1133, 1139, 1145, 1149, 1151, 1159, 1163, 1164, 1166, 1169, 1171, 1172, 1177, 1179, 1180, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1196, 1197, 1205, 1207, 1208, 1213, 1216, 1222, 1223, 1225, 1227, 1237, 1239, 1240, 1242, 1244 et 1255 sont adoptés.

À 22 h 00, la Sous-commission ajourne ses travaux au mercredi 14 mars 1990, 10 h 00.

La secrétaire de la Sous-commission,



Me Lucie Giguère

Le président de la Sous-commission,



Claude Dauphin

LG/ab

Le 22 mars 1990

PROCÈS-VERBAL

Sous-commission des institutions

Deuxième séance

Le mercredi 14 mars 1990

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12 - "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale". (Ordre de l'Assemblée, 15 décembre 1989, et décision de la Commission, 13 mars 1990).

Membres présents:

M. Dauphin (Marquette), président de la Sous-Commission

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

M. Rémillard (Jean-Talon), ministre de la Justice

M. Williams (Nelligan)

Remplacement:

M. Kehoe (Chapleau) par M. Williams (Nelligan)

La Sous-commission se réunit à 11 h 14 sous la présidence de M. Dauphin (Marquette), président de la Sous-commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat. La secrétaire annonce le remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Étude des amendements

Le ministre explique la nature des amendements.

Étude des amendements découlant de la refonte des lois

Ces amendements sont regroupés en cinq catégories. Le ministre présente la première catégorie d'amendements et propose l'adoption des amendements touchant 55 articles:

Article 33:

Amendement:

L'article 33 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans la troisième ligne, de "l'article 13 du chapitre 19 des lois de 1987 et par".

Article 161:

Amendement:

L'article 161 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 80 du chapitre 8 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 220:

Amendement:

L'article 220 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 20 du chapitre 68 des lois de 1988,".

Article 224:

Amendement: L'article 224 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les deuxième et troisième lignes, de ", modifié par l'article 40 du chapitre 29 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 225:

Amendement: L'article 225 du présent projet de loi est remplacé par le suivant:

"225. L'article 188 de ce code est modifié par la suppression, dans les troisième et quatrième lignes, de ", sur poursuite sommaire,".

Article 284:

Amendement: L'article 284 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 47 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 287:

Amendement: L'article 287 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", remplacé par l'article 50 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 333:

Amendement: L'article 333 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 2 du chapitre 39 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 337:

Amendement: L'article 337 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 38 du chapitre 39 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 338:

Amendement: L'article 338 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de "introduit par l'article 7 du chapitre 24 des lois de 1988,".

Article 339:

Amendement: L'article 339 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 7 du chapitre 24 des lois de 1988,".

Article 340:

Amendement: L'article 340 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 39 du chapitre 39 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 423:

Amendement: L'article 423 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans la deuxième ligne, de ", remplacé par l'article 62 du chapitre 73 des lois de 1988,".

Article 426:

Amendement: L'article 426 du présent projet de loi est supprimé.

Article 427:

Amendement: L'article 427 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 65 du chapitre 73 des lois de 1988,".

Article 429:

Amendement: L'article 429 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 66 du chapitre 73 des lois de 1988, ".

Article 430:

Amendement: L'article 430 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 66 du chapitre 73 des lois de 1988, ".

Article 431:

Amendement: L'article 431 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduits par l'article 66 du chapitre 73 des lois de 1988, ".
D

Article 464:

Amendement: L'article 464 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première, deuxième et troisième lignes, de ", modifié par l'article 89 du chapitre 41 des lois de 1988 et par l'article 24 du chapitre 46 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 465:

Amendement: L'article 465 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 96 du chapitre 21 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 469:

Amendement: L'article 469 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 24 du chapitre 46 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 470:

Amendement: L'article 470 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 97 du chapitre 21 des lois de 1988,".

Article 479:

Amendement: L'article 479 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", modifiés par l'article 89 du chapitre 41 des lois de 1988,".

Article 498:

Amendement: L'article 498 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "est" par ", modifié par l'article 13 du chapitre 66 des lois de 1989, est de nouveau".

Article 502:

Amendement: L'article 502 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la première ligne, de "est" par ", modifié par l'article 15 du chapitre 66 des lois de 1989, est de nouveau".

Article 506:

Amendement: L'article 506 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 99 du chapitre 21 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 508:

Amendement: L'article 508 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 100 du chapitre 21 des lois de 1988,".

Article 523:

Amendement:

L'article 523 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans la deuxième ligne, de "par l'article 101 du chapitre 21 des lois de 1988 et".

Article 580:

Amendement:

L'article 580 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 155 du chapitre 4 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 606:

Amendement:

L'article 606 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 106 du chapitre 21 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 637:

Amendement:

L'article 637 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 2 du chapitre 36 des lois de 1987,."

Article 668:

Amendement:

L'article 668 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les deuxième et troisième lignes, de ", introduit par l'article 11 du chapitre 47 des lois de 1988,."

Article 683:

Amendement:

L'article 683 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ". 11 et 12" par "et 11".

Article 704:

Amendement:

L'article 704 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 17 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 705:

Amendement:

L'article 705 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 18 du chapitre 49 des lois de 1988,."

Article 706:

Amendement:

L'article 706 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 18 du chapitre 49 des lois de 1988,."

Article 707:

Amendement:

L'article 707 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", remplacé par l'article 19 du chapitre 49 des lois de 1988,."

Article 709:

Amendement:

L'article 709 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", remplacé par l'article 20 du chapitre 49 des lois de 1988,."

Article 710:

Amendement:

L'article 710 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 22 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 712:

Amendement:

L'article 712 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 25 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 714:

Amendement:

L'article 714 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 26 du chapitre 49 des lois de 1988,".

Article 718:

Amendement:

L'article 718 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", remplacé par l'article 32 du chapitre 49 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 747:

Amendement:

L'article 747 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduits par l'article 11 du chapitre 35 des lois de 1988,".

Article 748:

Amendement:

L'article 748 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 12 du chapitre 35 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 752:

Amendement:

L'article 752 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 15 du chapitre 35 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 755:

Amendement: L'article 755 du présent projet de loi est amendé par le remplacement des trois première lignes par la suivante:

"755. L'article 122 de cette loi est modifié par:".

Article 763:

Amendement: L'article 763 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les deux premières lignes, de ", remplacé par l'article 41 du chapitre 49 des lois de 1988,".

Article 778:

Amendement: L'article 778 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 23 du chapitre 26 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Article 779:

Amendement: L'article 779 du présent projet de loi est amendé par la suppression, dans les première et deuxième lignes, de ", introduit par l'article 24 du chapitre 26 des lois de 1988".

Article 791:

Amendement: L'article 791 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de ", modifié par l'article 24 du chapitre 46 des lois de 1988, est de nouveau" par "est".

Articles 841, 842 et 843:

Amendement: Les articles 841, 842 et 843 du présent projet de loi sont amendés par la suppression, de ", introduit par l'article 30 du chapitre 21 des lois de 1988,".

Article 852:

Amendement: L'article 852 du présent projet de loi est amendé par le remplacement des deux premières lignes par la suivante:

"852. L'article 194 de cette loi est modifié par:".

Article 862:

Amendement: L'article 862 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la troisième ligne, de "l'article 53 du chapitre 49 des lois de 1988" par "l'article 2 du chapitre 70 des lois de 1989".

Les amendements sont adoptés.

Les articles 33, 161, 220, 224, 225, 284, 287, 333, 337, 338, 339, 340, 423, 426, 427, 429, 430, 431, 464, 465, 469, 470, 479, 498, 502, 506, 508, 523, 580, 606, 637, 668, 683, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 712, 714, 718, 747, 748, 752, 755, 763, 778, 779, 791, 841, 842, 843, 852 et 862, amendés, sont adoptés.

Le ministre présente la deuxième catégorie d'amendements et propose l'adoption des amendements touchant 5 articles:

Article 753:

Amendement: L'article 753 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de "les troisième et quatrième lignes" par "la quatrième ligne".

Article 909:

Amendement: L'article 909 du présent projet de loi, renuméroté 622.4, est amendé par le remplacement du paragraphe 3° par le suivant:

"3° le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

"2° les motifs pour lesquels la saisie a été pratiquée;".

Article 911:

Amendement: L'article 911 du présent projet de loi, renuméroté 622.6, est amendé par:

1° le remplacement, dans la deuxième ligne, de "la deuxième ligne" par "les deuxième et troisième lignes";

2° l'insertion, dans la troisième ligne après "sommaires", de "(chapitre P-15)".

Article 912:

Amendement: L'article 912 du présent projet de loi, renuméroté 622.7, est amendé par l'insertion, dans la dernière ligne après "sommaires" de "(chapitre P-15)".

Article 914:

Amendement: L'article 914 du présent projet de loi, renuméroté 622.9, est amendé par l'insertion, dans la deuxième ligne du paragraphe 2° avant "2 000\$" de "moins".

Les amendements sont adoptés.

Les articles 753, 909, 911, 912 et 914, amendés, sont adoptés.

Le ministre présente la troisième catégorie d'amendements et propose l'adoption d'amendements touchant 5 articles:

Article 67:

Amendement: L'article 67 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les deuxième et troisième lignes, de ", modifié par l'article 105 du chapitre 94 des lois de 1987, est de nouveau modifié par la suppression, dans la quatrième ligne" par "est modifié par la suppression, dans les quatrième et cinquième lignes".

Article 156:

Amendement: L'article 156 du présent projet de loi est remplacé par le suivant:

"156. L'article 231 de cette loi est modifié par la suppression, dans les dixième et onzième lignes du paragraphe 1 avant "commis", de "ou par un".

Article 241:

Amendement: L'article 241 du présent projet de loi est remplacé par le suivant:

"241. L'article 193 de ce code est modifié par la suppression, dans les troisième, quatrième et cinquième lignes, de ", et est régie par la partie I de la loi sur les poursuites sommaires (chapitre P-15)".

Article 832:

Amendement: L'article 832 du présent projet de loi est amendé par le remplacement des trois premières lignes par les suivantes:

"832. L'article 74.1 de cette loi est modifié par:

"1° la suppression, dans la troisième ligne, de ".

Article 917:

Amendement: L'article 917 du présent projet de loi, renuméroté 622.12, est remplacé par le suivant:

"917. L'article 123 de cette loi est modifié par le remplacement, dans les première, deuxième et troisième lignes, de "prises en vertu de la présente loi sont intentées conformément à la Loi sur les poursuites sommaires (chapitre P-15)" par "sont intentées".

Les amendements sont adoptés.

Les articles 67, 156, 241, 832 et 917, amendés, sont adoptés.

Le ministre présente la quatrième catégorie d'amendements et propose l'adoption des amendements touchant 10 articles:

Article 906:

Amendement: L'article 906 du présent projet de loi, renuméroté 622.1, est amendé par le remplacement, à la fin de la première ligne, de "(1987, chapitre 29)" par "(L.R.Q., chapitre P-9.3)".

Article 919:

Amendement: L'article 919 du présent projet de loi, renuméroté 565.1, est amendé par le remplacement, dans les deux premières lignes, de "(1987, chapitre 64)" par "(L.R.Q., chapitre M-13.1)".

Article 924:

Amendement: L'article 924 du présent projet de loi, renuméroté 800.1, est amendé par le remplacement, dans la troisième ligne, de "(1987, chapitre 72)" par "(L.R.Q., chapitre S-32.1)".

Article 931:

Amendement: L'article 931 du présent projet de loi, renuméroté 417.1, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "(1987, chapitre 86)" par "(L.R.Q., chapitre F-1.2)".

Article 934:

Amendement: L'article 934 du présent projet de loi, renuméroté 800.01, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "(1987, chapitre 95)" par "(L.R.Q., chapitre S-29.01)".

Article 936:

Amendement: L'article 936 du présent projet de loi, renuméroté 352.1, est amendé par le remplacement, dans les deux premières lignes, de "(1987, chapitre 103)" par "(L.R.Q., chapitre C-72.1)".

Article 940:

Amendement: L'article 940 du présent projet de loi, renuméroté 728.1, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "(1988, chapitre 8)" par "(L.R.Q., chapitre R-8.01)".

Article 945:

Amendement: L'article 945 du présent projet de loi, renuméroté 728.4, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "(1988, chapitre 23)" par "(L.R.Q., chapitre R-8.02)".

Article 949:

Amendement: L'article 949 du présent projet de loi, renuméroté 780.1, est amendé par le remplacement, dans les deux premières lignes, de "(1988, chapitre 51)" par "(L.R.Q., chapitre S-3.1.1)".

Article 961:

Amendement: L'article 961 du présent projet de loi, renuméroté 503.1, est amendé par le remplacement, dans les première et deuxième lignes, de "(1988, chapitre 84)" par "(L.R.Q., chapitre I-13.3)".

Les amendements sont adoptés.

Les articles 906, 919, 924, 931, 934, 936, 940, 945, 949 et 961, amendés, sont adoptés.

Le ministre présente la cinquième catégorie d'amendements et propose la renumérotation des 10 groupes d'articles suivants:

Articles 906 à 918:

Amendement: Les articles 906 à 918 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 622.1 à 622.13.

Articles 919 à 923:

Amendement: Les articles 919 à 923 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 565.1 à 565.5.

Articles 924 et 925:

Amendement: Les articles 924 et 925 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 800.1 et 800.2.

Articles 931 et 932:

Amendement: Les articles 931 et 932 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 417.1 et 417.2.

Articles 934 et 935:

Amendement: Les articles 934 et 935 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 800.01 et 800.02.

Articles 936 à 939:

Amendement: Les articles 936 à 939 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 352.1 à 352.4.

Articles 940 à 942:

Amendement: Les articles 940 à 942 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 728.1 à 728.3.

Articles 945 et 946:

Amendement: Les articles 945 et 946 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 728.4 et 728.5.

Articles 949 à 952:

Amendement: Les articles 949 à 952 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 780.1 à 780.4.

Articles 961 à 964:

Amendement: Les articles 961 à 964 du présent projet de loi sont renumérotés respectivement 503.1 à 503.4.

Les amendements sont adoptés.

La renumérotation des 10 groupes d'articles est adoptée.

Étude des autres amendements techniques

Article 345: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement: L'article 345 du présent projet de loi ainsi que l'intitulé qui le précède sont supprimés.

À 11 h 24, après une brève suspension, la Sous-commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 345, amendé, est adopté.

Article 721: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement: L'article 721 du présent projet de loi est amendé par l'insertion, dans la deuxième ligne après l'ouverture du guillemet, de "en vertu".

L'amendement est adopté.

L'article 721, amendé, est adopté.

Article 723: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 723 du présent projet de loi est remplacé par le suivant:

"723. L'article 54 de la Loi sur le recouvrement de certaines créances (L.R.Q., chapitre R-2.2) est modifié par:

1° le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, de "qui est" par "déclarée";

2° le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

"2° en cas de récidive, d'une amende de 200\$ à 4 000\$.";

3° l'insertion, dans la première ligne du deuxième alinéa après "corporation", de "déclarée".

L'amendement est adopté.

L'article 723, amendé, est adopté.

Article 823: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 823 du présent projet de loi est renuméroté 824.1.

L'amendement est adopté.

L'article 823, amendé, est adopté.

Article 964.1: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

Le présent projet de loi est amendé par l'insertion, avant l'article 965, du suivant:

"964.1 L'article 235 de la Loi électorale (1989, chapitre 1) est modifié par le remplacement:

1° dans la première ligne du paragraphe 5° du premier alinéa, de "trouvée" par "déclarée";

2° dans la deuxième ligne du paragraphe 5° du premier alinéa, de "sentence" par "peine";

3° dans la première ligne du paragraphe 4° du deuxième alinéa, de "reconnue coupable" par "déclarée".

Le nouvel article 964.1 est adopté.

Article 965: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 965 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la première ligne, de "la Loi électorale (1989, chapitre 1)" par "cette loi".

L'amendement est adopté.

L'article 965, amendé, est adopté.

Article 983: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 983 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la troisième ligne, de "(indiquer ici le numéro de chapitre du projet de loi 279)" par "113".

L'amendement est adopté.

L'article 983, amendé, est adopté.

Articles 1008 et 1009: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

Les articles 1008 et 1009 du présent projet de loi sont amendés par le remplacement, partout où l'expression se retrouve, de "(indiquer ici le numéro de chapitre du projet de loi 252)" par "83".

L'amendement est adopté.

Les articles 1008 et 1009, amendés, sont adoptés.

Articles 1071, 1072 et 1073: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

Les articles 1071, 1072 et 1073 du présent projet de loi sont amendés par le remplacement, partout où l'expression se retrouve, de "(indiquer ici le numéro de chapitre du projet de loi 253)" par "91".

L'amendement est adopté.

Les articles 1071, 1072 et 1073, amendés, sont adoptés.

Article 1093: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 1093 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans les quatrième et cinquième lignes, de "(indiquer ici le numéro de chapitre du projet de loi 264)" par "80".

L'amendement est adopté.

L'article 1093, amendé, est adopté.

Article 1096: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 1096 du présent projet de loi est amendé par le remplacement, dans la onzième ligne, de "(indiquer ici le numéro de chapitre du projet de loi 264)" par "80".

L'amendement est adopté.

L'article 1096, amendé, est adopté.

Étude des amendements au texte anglais du projet de loi

Titre du projet de loi, article 1 et article 10: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

Le titre du texte anglais du présent projet de loi ainsi que l'article 1, les articles 375, 377, 378, 379 et 385 introduits par l'article 10 du présent projet de loi sont amendés par le remplacement, de "carrying out" par "implementation".

L'amendement est adopté.

Le titre et les articles 1 et 10 du texte anglais, amendés, sont adoptés.

Article 918: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 918 du texte anglais du présent projet de loi, renuméroté 622.13, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne, de "sixth" par "fifth".

L'amendement est adopté.

L'article 918 du texte anglais, amendé, est adopté.

Article 921: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 921 du texte anglais du présent projet de loi, renuméroté 565.3, est amendé par le remplacement, dans la deuxième ligne du paragraphe 3°, de "and third lines" par "line".

L'amendement est adopté.

L'article 921 du texte anglais, amendé, est adopté.

Article 938: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 938 du texte anglais du présent projet de loi est amendé par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

"(2) by striking out the words ", in addition to costs," in the third line."

L'amendement est adopté.

L'article 938 du texte anglais, amendé, est adopté.

Article 967: Le ministre propose ce qui suit:

Amendement:

L'article 967 du texte anglais du présent projet de loi est remplacé par le suivant:

"~~967~~. Section 564 of Schedule V to the said Act is amended by striking out the words ", in addition to costs," in the third and fourth lines."

L'amendement est adopté.

L'article 967 du texte anglais, amendé, est adopté.

Étude des modifications diverses

Article 43: Après débat, l'article 43 est adopté.

Article 194: Après débat, l'article 194 est adopté.

Article 222: Après débat, l'article 222 est adopté.

Article 251: Après débat, l'article 251 est adopté.

Article 264: Après débat, l'article 264 est adopté.

Suspension: Article 285: Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 285.

Suspension: Article 286: Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 286.

Article 311: L'article 311 est adopté.

Article 330: Après débat, l'article 330 est adopté.

Article 331: L'article 331 est adopté.

Article 332: L'article 332 est adopté.

Article 455: L'article 455 est adopté.

Article 473: L'article 473 est adopté.

Article 477: L'article 477 est adopté.

Article 486: L'article 486 est adopté.

Article 487: Après débat, l'article 487 est adopté.

Article 525: Après débat, l'article 525 est adopté.

Article 544: L'article 544 est adopté.

Article 573: Après débat, l'article 573 est adopté.

Article 576: L'article 576 est adopté.

Article 581: Après débat, l'article 581 est adopté.

Article 583: L'article 583 est adopté.

Article 620: L'article 620 est adopté.

Article 622: L'article 622 est adopté.

Article 635: Après débat, l'article 635 est adopté.

Article 713: L'article 713 est adopté.

Article 732: L'article 732 est adopté.

Article 764: L'article 764 est adopté.

Article 801: L'article 801 est adopté.

Article 882: L'article 882 est adopté.

Article 980: L'article 980 est adopté.

Article 1085: L'article 1085 est adopté.

Article 1088: L'article 1088 est adopté.

Article 1107: L'article 1107 est adopté.

Article 1138: Après débat, l'article 1138 est adopté.

Article 1202: L'article 1202 est adopté.

Article 1238: L'article 1238 est adopté.

Article 15: L'article 15 est adopté.

Article 42: L'article 42 est adopté.

Article 104: L'article 104 est adopté.

Article 162: L'article 162 est adopté.

Article 168: L'article 168 est adopté.

Article 183: L'article 183 est adopté.

Article 193: L'article 193 est adopté.

Article 195: L'article 195 est adopté.

Article 218: L'article 218 est adopté.

Article 571: L'article 571 est adopté.

Article 582: L'article 582 est adopté.

Article 818: L'article 818 est adopté.

Article 1144: L'article 1144 est adopté.

Article 1167: L'article 1167 est adopté.

Article 285: La Commission reprend l'étude de l'article 285 précédemment suspendue.

Après débat, l'article 285 est adopté.

Article 286: La Commission reprend l'étude de l'article 286 précédemment suspendue.

L'article 286 est adopté.

Article 1258: L'article 1258 est adopté.

INTITULÉS DU PROJET DE LOI: Les intitulés du projet de loi, amendés, sont adoptés.

TITRE DU PROJET DE LOI (texte français): Le titre du projet de loi est adopté.

LE PROJET DE LOI 12 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale", amendé, est adopté.

Sur motion du ministre, la Sous-commission recommande la renumérotation des articles du projet de loi amendé.

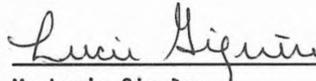
REMARQUES FINALES

Le ministre et la porte-parole de l'Opposition officielle font des remarques finales.

Le président indique que la Sous-commission, ayant rempli son mandat, fera rapport à la Commission dans les meilleurs délais.

À 12 h 56, la Sous-commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Sous-commission,



Me Lucie Giguère

Le président de la Sous-commission,



Claude Dauphin